

**Arrêté n ° 2019-013 portant nomination du directeur du service commun
AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation, notamment l'article L 714-2
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu** L'arrêté du 29 décembre 2009 modifiant l'annexe de l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** La délibération du Conseil d'administration, en date du 15 octobre 2015 approuvant les statuts du service commun interuniversitaire AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 21 novembre 2017 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** L'avis du conseil du service commun interuniversitaire AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE en date du 21 mai 2019 sur la nomination de Monsieur Michel TOLLENAERE en qualité de directeur, pour une durée de cinq ans à compter du 28 mai 2019
- Vu** Les avis favorables du président de l'Université Savoie Mont Blanc, Denis VARASCHIN en date du 24 mai 2019 et du président de l'Université Grenoble Alpes, Patrick LEVY, en date du 28 mai 2019 sur la nomination de Michel TOLLENAERE en qualité de Directeur de l'AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE
- Vu** L'avis du conseil du service commun interuniversitaire AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE en date du 11 mai 2017 sur le renouvellement du mandat de Franck POURROY en qualité de directeur-adjoint, pour une durée de cinq ans
- Vu** L'avis favorable du président de l'université Savoie Mont Blanc, Denis VARASCHIN, en date du 06 mars 2018 et du président de l'université Grenoble Alpes, Patrick LEVY, en date du 08 mars 2018 sur le renouvellement du mandat de Franck POURROY en qualité de directeur-adjoint

ARRETE

Article 1

Monsieur Michel TOLLENAERE, professeur des universités, est nommé dans les fonctions de directeur du service commun interuniversitaire AIP PRIMECA DAUPHINE SAVOIE pour une durée de cinq ans, à compter du 28 mai 2019.

Article 2

L'arrêté n° 2014-18 en date du 28 mai 2014 est abrogé le 28 mai 2019, date d'effet du présent arrêté.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et affiché aux lieux prévus à cet effet.

Fait à Grenoble, le 28 mai 2019,

L'administrateur général

SIGNE

Pierre BENECH

Vu et pris connaissance le

SIGNE

Michel TOLLENAERE